



Assemblée générale

Soixante-douzième session

55^e séance plénière

Vendredi 17 novembre 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 65 de l'ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Projet de résolution (A/72/L.4)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, conformément à la pratique établie, l'Assemblée générale tiendra un débat sur le point 65 de l'ordre du jour conjointement avec les points 30, « Rapport du Secrétaire général sur la Commission de consolidation de la paix », et 111, « Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de consolidation de la paix », durant la reprise de la session l'an prochain.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.4.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en anglais*) : La délégation turkmène a l'honneur de prendre la parole au nom du groupe interrégional d'auteurs du projet de résolution A/72/L.4, intitulé « Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ». Le projet de résolution a été déposé présenté au nom des cinq pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, pour célébrer le dixième anniversaire du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, et souligner son rôle dans la région.

Les pays d'Asie centrale voudraient souligner l'appui interrégional indéfectible et large apporté au projet de résolution, et nous avons l'honneur d'exprimer notre profonde gratitude aux pays qui l'ont parrainé. Nous soulignons également le climat constructif qui a caractérisé l'ensemble du processus de délibération du projet de résolution.

La diplomatie préventive est l'une des priorités de l'ONU, au moyen de laquelle une alerte et une action rapides peuvent promouvoir la sécurité et la stabilité, sauver des vies et promouvoir le développement durable. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est une mission politique spéciale des Nations Unies, créée en décembre 2007 à Achgabat à l'initiative des cinq États d'Asie centrale.

Le Centre encourage la tenue d'un dialogue entre les gouvernements des pays d'Asie centrale pour trouver des solutions aux problèmes émergents et éliminer les menaces potentielles afin de maintenir des contacts réguliers avec les organisations régionales et internationales opérant dans la région, d'encourager leurs efforts et initiatives de paix et de coopérer avec d'autres institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine du développement durable et de la prévention des conflits.

Au cours de ses 10 années d'existence, le Centre a été pour les gouvernements une plate-forme de dialogue sur les questions régionales les plus difficiles, allant de la gestion des ressources communes à la lutte contre les menaces transnationales, telles que le terrorisme,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-38806(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'extrémisme violent, le crime organisé et d'autres formes de trafics. Ce faisant, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a coopéré étroitement avec tous les gouvernements de la région et s'est donné les moyens de s'appuyer sur les méthodes et les instruments de la diplomatie préventive pour faire face aux problèmes existants et nouveaux.

Des réunions multilatérales régulières auxquelles participent les délégations des cinq pays d'Asie centrale permettent d'appeler l'attention sur des préoccupations communes, notamment les plus importantes, telle la diplomatie préventive en tant qu'instrument clef pour obtenir des résultats positifs en faveur de la sécurité et de la stabilité mondiales, de la maîtrise de la criminalité transfrontalière et autres.

En juin, le Secrétaire général António Guterres s'est rendu dans les cinq pays de la région. Il en a profité pour renouveler l'appui des Nations Unies aux efforts de coopération régionale en cours et a souligné l'utilité de la diplomatie préventive en Asie centrale.

Le projet de résolution généralise l'expérience du Centre régional afin qu'elle puisse servir à d'autres pays du monde, et souligne à nouveau le rôle de la diplomatie préventive.

Pour terminer, je voudrais, au nom de tous les auteurs, exprimer l'espoir que cet important projet de résolution bénéficiera d'un soutien unanime des États Membres et que davantage d'entre eux le parraineront.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.4, intitulé « Rôle du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/72/L.4 : Afghanistan, Albanie, Angola, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, État plurinational de Bolivie, Canada, Chili, Chine, Croatie, République tchèque, Égypte, Estonie, Éthiopie, France, Allemagne, Hongrie, Israël, Japon, Jordanie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mongolie, Pays-Bas, Nicaragua, Panama, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Singapour, Slovaquie,

Slovénie, Espagne, Soudan, Suisse, ex-République yougoslave de Macédoine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et République bolivarienne du Venezuela.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/72/L.4?

Le projet de résolution A/72/L.4 est adopté (résolution 72/7).

Point 115 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/566)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 6 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 : M. Bachar Bong Abdallah (Tchad), M. Pavel Chernikov (Fédération de Russie), M^{me} Julia Maciel (Paraguay), M. Cihan Terzi (Turquie) et M. David Traystman (États-Unis d'Amérique).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018?

Il en est ainsi décidé.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/567)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018 : M. Michael Holtsch (Allemagne), M. Evgeny Kalugin (Fédération de Russie), M. Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil), M. Steve Townley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

Nord), M^{me} Yoon Seongmee (République de Corée) et M^{me} Zhang Wei (Chine).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer ces personnes membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018?

Il en est ainsi décidé.

c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/571)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur général de la République du Chili membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer cette personne membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2018?

Il en est ainsi décidé.

d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/568)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 a) du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer les personnes suivantes membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2018 : M. Yuji Kumamaru (Japon), M. Luis Mariano Hermosillo Sosa (Mexique), M. Aldo Mantovani (Italie), M. Jeffrey Mounts (États-Unis d'Amérique) et M. Wolfgang Stöckl (Allemagne).

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Yuji Kumamaru, M. Luis Mariano Hermosillo Sosa, M. Aldo Mantovani, M. Jeffrey Mounts et M. Wolfgang Stöckl membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018?

Il en est décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 5 b) du même rapport, la Cinquième

Commission recommande à l'Assemblée générale de désigner M. Aldo Mantovani (Italie) Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite désigner M. Aldo Mantovani Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018?

Il en est ainsi décidé.

e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/569)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Richard Quartey Quartey (Ghana) et M^{me} Janet St. Laurent (États-Unis d'Amérique) membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Richard Quartey Quartey et M^{me} Janet St. Laurent membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018?

Il en est ainsi décidé.

j) Confirmation de la nomination des membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/570)

Le Président (*parle en anglais*) : Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de confirmer la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Kemi Adeosun (Nigéria) et M^{me} Keiko Honda (Japon) comme membres *ad hoc* du Comité des investissements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite confirmer la nomination par le Secrétaire général de M^{me} Kemi Adeosun et de M^{me} Keiko Honda comme membres *ad hoc* du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2018?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 115 a), b), c), d), e) et j) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre nos décisions, à moins que le Secrétariat n'ait été prévenu à l'avance de notre souhait de procéder autrement.

Point 133 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/572)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/8).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 133 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission (A/72/524)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 72/9).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 137 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance Je voudrais informer les membres que, comme annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, l'examen du point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », initialement prévu pour ce matin, est reporté à une date ultérieure qui sera annoncée.

La séance est levée à 10 h 30.